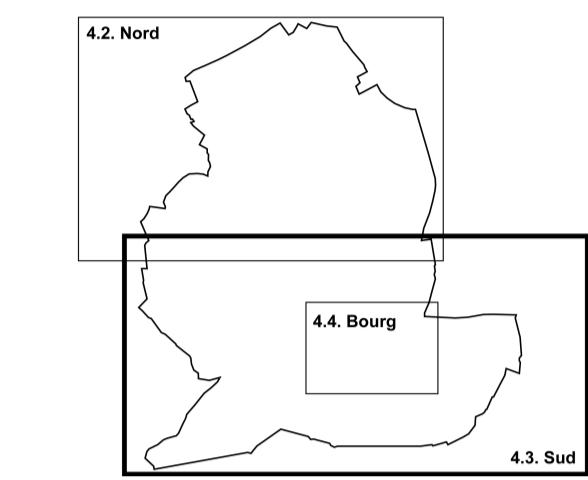


Elaboration du plan local d'urbanisme

**4.3 - Règlement graphique**  
**Sud**  
**1/5000**

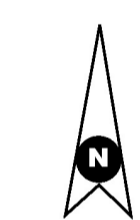


Elaboration du plan local d'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération (arrêté) du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du

**Le Maire**  
Patrick LESPAGNOL

Commune de Saint-Seno  
4, place de la Mairie  
37600 SAINT-SENOCH

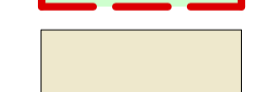


**LEGENDE**

Limite et désignation de la zone ou du secteur



Zone naturelle N



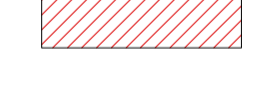
Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation



Emplacement réservé et n° d'opération



Rue ou partie de rue avec règlement particulier



Bande à constructibilité restreinte en secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

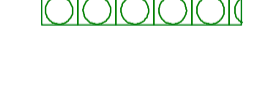


Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination



**PRESERVATION DES PAYSAGES**

Espace boisé classé à préserver



Élément à préserver au titre du patrimoine paysager :

- espace vert à préserver en zone urbaine



- haie



- élément bâti



Plantations à réaliser



**ETAT DES LIEUX (année 2017)**

Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé



N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement d'un parking pour la salle des fêtes	900 m²	Commune
2	Elargissement à 6 mètres de largeur du chemin du plan d'eau	210 m²	Commune
3	Construction d'un chemin et entretien du fossé pluvial	1 145 m²	Commune

LOCALISATION	ÉLÉMENT DU PATRIMOINE
1. Bourg	Espace vert en zone urbaine
2. Bourg	Espace vert en zone urbaine
3. La Fontaine	Ancien pigeonnier circulaire du 16 <sup>ème</sup> siècle
4. La Bellaudière	Facès sud du hêt de la Bellaudière
Secteur de la Fontaine / Vallée de l'Esves / Vallon affluent de l'Estrieuil	Haies du secteur rural

Zone urbaine  
Zone U : habitat, activités et équipements compatibles

Zones à urbaniser  
Zone AU : opération d'ensemble pour habitat, activités et équipements compatibles  
Zone ZAU : urbanisation différée

Zones agricoles  
Zone A : agricole  
Zone Ap : agricole à constructibilité restreinte  
Zone Aac : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour activités

Zones naturelles  
Zone N : naturelle  
Zone Ngy : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour réaliser un terrain d'accueil des gens du voyage  
Zone Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour habitat, activités et équipements compatibles

